

LE CANNABIS

Chambre de la jeunesse , Montréal, le 20 juin 2019

Par Me Marie Vauclair

1. Les différentes lois régissant le cannabis
 - 1.1 Loi fédérale
 - 1.2 Loi provinciale
2. Infraction commise par un mineur, selon la quantité saisie
 - 2.1 « Plus de 5 grammes »
 - 2.2 « 5 grammes et moins »
 - 2.3 Mécanisme de transmission avec le SPVM
3. Infraction commise par un jeune adulte, en centre
4. Illustration par des exemples

QUANTITÉ : 5 GRAMMES ET MOINS

Loi encadrant le cannabis (provincial) Art. 4
et code de procédure pénale

AVOIT EN SA OU DONNER
POSSESSION

QUANTITÉ : 5 GRAMMES ET MOINS	
12 à 14 ans – 1 jour	Aucune disposition ne s'applique aux moins de 14 ans
14 à 18 ans – 1 jour	Amende 100\$

QUANTITÉ : PLUS DE 5 GRAMMES (POUR 12 À 18 ANS – 1 JOUR)

Loi sur le cannabis (Fédéral) Art. 8
et LSJPA

POSSESSION

Mesures extrajudiciaires	Sanctions extrajudiciaires
Protocole ne vise pas « plus de 5 gr » et « 5 gr et moins » est couvert par la loi encadrant le cannabis (Provincial). Donc, ne s'applique plus.	Pour plus de 5 gr
	Sanctions extrajudiciaires possible. À la lumière de toutes les circonstances.

sinon, poursuite judiciaire

**INFRACTIONS POUVANT ÊTRE COMMISES, EN FONCTION DE L'ÂGE
ET DE LA QUANTITÉ DE CANNABIS**

12-13 ans

(5 gr. et moins : aucune conséquence)

Possession « plus de 5 gr. »	SEJ ou poursuites judiciaires
Distribution « plus de 5 gr. »	Poursuites judiciaires
Vente	Poursuites judiciaires

14-17 ans

Possession « 5 gr. et moins »	Constat d'infraction/ Amende 100\$
Possession « plus de 5 gr. »	SEJ ou poursuites judiciaires

Distribution

Définition : Donner, administrer, transférer, transporter, expédier, livrer, fournir, rendre accessible, offrir de distribuer

Distribution « 5 gr. et moins » :

-Si façon de distribuer comporte l'élément :

« donner » ou « avoir en sa possession »..... Constat d'infraction/Amende 100\$

-Si autre façon de distribuer qui n'impliquerait pas l'action de « donner » ou d' « avoir en sa possession » (rare).....Aucune conséquence

Distribution « plus de 5 gr. »	Poursuites judiciaires
Vente	Poursuites judiciaires

18 ans et plus

Possession « 30 gr. et moins »	(Aucune infraction)
Possession « plus de 30 gr. »	Poursuites judiciaires
Distribution « 30 gr. et moins »	Permis de distribuer à <u>un adulte</u> mais interdit de distribuer à <u>un mineur</u> Poursuites judiciaires
Distribution « plus de 30 gr. »	Poursuites judiciaires
Vente	Poursuites judiciaires